

### 1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les neuf premiers mois de 2024 est en baisse de 1,5 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la diminution de 3,1 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 0,5 % du nombre de patients salariés agricoles. Sur une année complète mobile, la baisse est de 1,9 % pour l'ensemble du régime (- 3,4 % dans le régime des non-salariés et - 1,1 % dans le régime des salariés).

Fin septembre 2024, le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) baisse de 0,4 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de 2,8 % des patients affiliés au régime des non-salariés (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de 2,3 % pour ceux relevant du régime des salariés (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin septembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-1,9%	-3,4%	-1,1%	-4,6%	-1,5%	-3,1%	-0,5%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,6%	-3,0%	2,1%	-0,9%	-0,4%	-2,8%	2,3%
Part des patients en ALD	27%	37%	20%	26%	27%	38%	21%

Source : MSA.

### 2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

A fin septembre 2024, les réalisations du régime agricole sont **inférieures de 21,7 millions d'euros** aux prévisions établies au cours de l'été 2024 (sur la base des remboursements à fin mai 2024), soit un écart de 0,6 point entre l'évolution prévue (+ 2,6 %) et l'évolution réelle (+ 2,0 %). L'écart concerne avant tout le régime des **non-salariés agricoles** (réalisations inférieures de **19,1 millions** aux prévisions). Les prévisions du régime des **salariés agricoles** joutent les réalisations avec un delta d'écart de - 0,1 point, représentant **2,5 millions** d'euros.

Les écarts majeurs concernent les **médicaments** (- 11,9 millions) et les **infirmiers** (- 7,5 millions) ainsi que dans une moindre mesure les **généralistes** (- 3,1 millions) et les **dentistes** (- 2,1 millions). A l'inverse, les réalisations pour les **dispositifs médicaux** et les **indemnités journalières maladie** sont supérieures aux prévisions (respectivement + 4,4 millions et +3,1 millions).

Soins de ville (1) Janv. à sept. 2024 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	3 836,8	3 858,5	-21,7	1 772,2	1 791,3	-19,1	2 064,6	2 067,1	-2,5
Evolution	+2,0%	+2,6%	-0,6 pt	-0,3%	+0,7%	-1,1 pt	+4,2%	+4,3%	-0,1 pt

\* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2024

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

(2) - Données avec arrondies.

### 3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO<sup>[1]</sup>)

En septembre 2024, les **remboursements de soins de ville** au régime agricole sont proches de ceux du mois précédent après une période estivale oscillante. Depuis janvier jusqu'à la fin du troisième trimestre 2024, les remboursements progressent de **1,4 %** par rapport à la même période en 2023. Cette hausse résulte de l'augmentation de **3,4 %** des remboursements pour le régime des **salariés agricoles**. Le régime des **non-salariés** est, lui, en baisse de **0,8 %**. Sur douze mois glissant, l'évolution est de + 1,5 % pour l'ensemble du régime agricole.

L'évolution des honoraires des **médecins généralistes** est quasi-nulle (- **0,1 %**), tout comme à la fin du mois dernier. Cette stabilité des montants remboursés d'une année sur l'autre tient en partie au doublement de la participation forfaitaire (PF) au 15 mai 2024. L'analyse de cette série hors PF montre une évolution du taux PCAP de + 1,4 %. Cette augmentation est à rapprocher de la hausse du montant des consultations (+ 4,3 %).

Les honoraires des **médecins spécialistes** croissent de **1,7 %** en cette rentrée 2024 par rapport à la rentrée 2023. Les oscillations dues au décalage des tarifs hospitaliers n'ont plus d'effet et septembre comme août reflètent des niveaux de remboursements similaires à la période pré-oscillation. La révision du montant de la PF atténue l'augmentation du poste de 0,5 point.

Les honoraires des **dentistes** baissent significativement depuis janvier 2024 suite au passage de 70 à 60 % de la prise en charge obligatoire. Ainsi, les remboursements diminuent de **10,7 %** fin septembre. Hors cette modification du ticket modérateur, l'évolution aurait été de 0,4 %.

La baisse mensuelle, entre septembre et août 2024, de 2,6 % des remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** n'affecte pas l'évolution du taux PCAP qui reste similaire à celui du mois précédent (+ **1,0 %**). Hors doublement de la franchise au 1<sup>er</sup> avril, les montants remboursés seraient supérieurs de 0,4 point à l'évolution actuelle.

Après une augmentation en période estivale, la tendance des remboursements des soins **infirmiers** baisse, avec - 2,3 % en septembre et - **0,3 %** sur la même période par rapport à l'an passé. Les montants remboursés hors franchises sont similaires à ce dernier taux.

Les remboursements des **laboratoires** à fin septembre 2024 régressent de **10,4 %**. La Covid qui avait fait exploser cette série, joue à la baisse depuis un an. Les laboratoires sont concernés par le doublement de la PF ; en n'en tenant pas compte, la baisse serait moindre de 3,4 points.

Impactés par les revalorisations tarifaires, les remboursements relatifs aux **transports** de patients augmentent de **3,3 %** à fin septembre 2024. Aussi bien le transport sanitaire que non sanitaire tirent le poste vers le haut.

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** progressent de **4,0 %** sur les neuf premiers mois de l'année, même si les remboursements de septembre sont au même niveau que ceux d'août. A propos des **IJ AT**, la tendance reste dans l'ensemble à la baisse depuis avril 2024. Malgré cela, on note une augmentation de **3,1 % sur neuf mois**.

Les remboursements de **médicaments de ville** augmentent de **3,5 %**, soit une évolution similaire à celle constatée à fin août. La tendance qui se dessine depuis presque 2 ans pour les médicaments de ville est quasi-linéaire et positive. En revanche, les médicaments **rétrocédés** diminuent de **4,2 %** en PCAP. Malgré des oscillations mensuelles, les remboursements sont actuellement décroissants.

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **2,2 %** fin septembre. Ce mois est lui aussi à un niveau de remboursement similaire à celui d'août 2024.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept. 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin sept. 2023	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+1,5%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+3,2%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+0,3%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>+2,7%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+0,0%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,1%	-2,4%	+2,1%	+2,0%	-0,7%	-3,3%	+1,4%	+2,3%	+1,7%
- Médecins généralistes	-0,2%	-3,0%	+2,3%	-2,9%	-0,1%	-3,1%	+2,5%	-3,0%	+3,8%
- Médecins spécialistes	+2,7%	+0,2%	+4,7%	+3,9%	+1,7%	-0,9%	+3,8%	+4,4%	+1,3%
- Dentistes	-9,2%	-11,7%	-7,4%	+4,0%	-10,7%	-13,2%	-9,0%	+4,1%	-0,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,7%	-1,5%	+4,3%	-1,7%	+0,3%	-2,0%	+4,1%	-2,2%	-2,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,7%	-0,8%	+4,7%	+2,9%	+1,0%	-1,7%	+4,1%	+3,0%	-2,6%
- Infirmiers	-0,1%	-1,9%	+3,5%	-3,6%	-0,3%	-2,3%	+3,6%	-4,4%	-2,3%
Laboratoires	-12,0%	-14,6%	-9,8%	-25,8%	-10,4%	-13,4%	-7,6%	-28,2%	+0,7%
Frais de transports	+3,0%	+0,8%	+5,4%	+6,1%	+3,3%	+1,2%	+5,6%	+5,7%	+1,7%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,4%	+3,9%	+2,2%	-0,3%	+3,7%	+4,5%	+3,6%	-2,2%	-0,3%
- IJ maladie	+2,3%	+5,0%	+1,8%	-1,6%	+4,0%	+6,1%	+3,7%	-4,6%	-0,2%
- IJ ATMP	+2,6%	+2,0%	+2,8%	+2,1%	+3,1%	+1,6%	+3,4%	+2,3%	-0,4%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,1%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+4,8%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+0,8%</b>
Médicaments :	+3,4%	+2,1%	+4,9%	+0,5%	+3,0%	+1,5%	+4,6%	+0,3%	+1,1%
- Médicaments délivrés en ville	+4,0%	+2,9%	+5,2%	+1,3%	+3,5%	+2,4%	+4,7%	+0,9%	+0,9%
- Médicaments rétrocedés	-4,9%	-12,6%	+1,0%	-9,3%	-4,2%	-13,2%	+2,8%	-6,9%	+3,9%
LPP	+2,0%	-0,7%	+5,4%	+0,6%	+2,2%	-0,7%	+5,9%	+0,2%	-0,1%

Source : MSA.

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

#### 4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO<sup>(1)</sup>)

A fin juillet 2024, les dépenses de soins de ville au régime agricole en date de soins s'intensifient, avec + 1,8 %, après un mois de juin faible. L'évolution des dépenses chez les non-salariés agricoles est légèrement négative (- 0,5 %) tandis que les dépenses des salariés croissent à hauteur de 3,8 % en taux PCAP. Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à + **1,6 %**.

Les remboursements des **médecins généralistes** augmentent de **0,9 %** à fin juillet. Cette augmentation est freinée par le doublement de la participation forfaitaire (PF). Hors PF, les dépenses augmentent de 2,2 %. Le mois de juin étant atypiquement bas, la croissance mensuelle de cette série s'élève à 2,7 %.

Concernant les médecins **spécialistes**, les remboursements augmentent de **2,5 %**. Malgré des importantes variations en 2024, les dépenses sont sur une tendance croissante. Hors PF, les remboursements progressent de 3,0 %.

Les remboursements de **soins dentaires** maintiennent la cadence à la baisse avec - **10,4 %** en taux PCAP. On note cependant une stabilisation du niveau des dépenses depuis mai et même une légère augmentation ce mois-ci avec 2,2 % par rapport à juin. Hors modification du ticket modérateur, l'évolution aurait été de 0,8 %.

Les remboursements des **masseurs-kinésithérapeutes** sont en hausse de 1,0 %. Depuis février, le niveau des remboursements évolue dans un mouchoir de poche. Cette stabilité mensuelle est également observée pour les remboursements des **soins infirmiers**. Le taux PCAP est de + **0,8 %**. Les évolutions pour ces deux professions de santé sont affectées par la revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacement ainsi que par le doublement de la franchise médicale.

Les remboursements des **laboratoires d'analyses médicales** baissent encore ce mois-ci : - 9,2 % à fin juillet 2024 par rapport à la même période l'an passé. La baisse résulte de la baisse des actes Covid en laboratoire. Le montant des remboursements hors PF est inférieur de 3,2 points.

Les remboursements de frais de **transports** de patients augmentent de **2,0 %** à fin juillet. La tendance haussière est en partie expliquée par les revalorisations tarifaires.

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** continuent leur augmentation avec 5,2 % en taux PCAP après une deuxième hausse mensuelle consécutive, 1,8 % ce mois-ci. Les versements des **IJ ATMP** sont relativement stables au regard de l'an passé avec une légère hausse de 0,8 %. Le mois de juillet est par contre plus faible que celui de juin (- 1,9 %).

Les remboursements aux **officines** maintiennent leur niveau élevé avec + 4,0 % à fin juillet. Depuis janvier 2024, les taux PCAP dépassent 4 % malgré le doublement des franchises à fin mars. Hors franchise, le taux PCAP est de + 4,3 %. Pour les **médicaments rétrocedés**, les montants remboursés chutent de 2,8 % à fin juillet et viennent confirmer la tendance de cette série, structurellement décroissante.

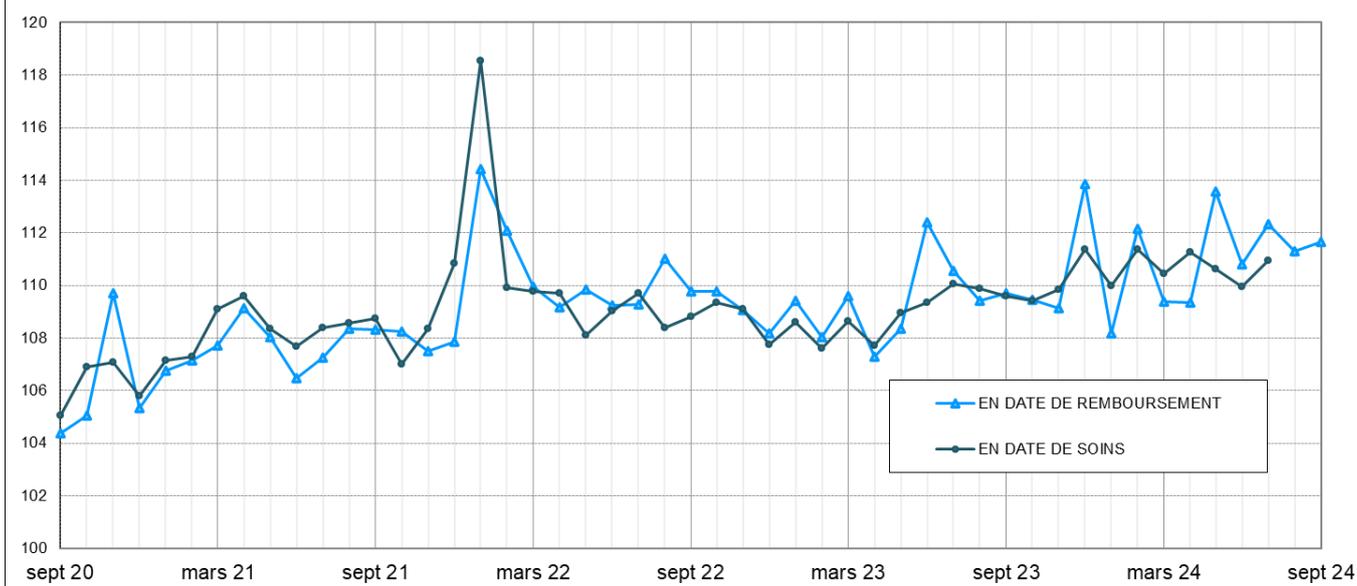
Les remboursements de **dispositifs médicaux** de juillet 2024 augmentent de 2,0 %. La baisse mensuelle de juin se retrouve en juillet (- 1,5 %).

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin juillet 2024 avec les remb. à fin septembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil. 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil. 2023	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+1,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+3,8%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+0,9%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+3,2%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>+1,3%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,7%	-1,9%	+2,8%	+1,9%	+0,1%	-2,8%	+2,4%	+1,9%	+3,3%
- Médecins généralistes	-0,5%	-3,2%	+1,9%	-3,1%	+0,9%	-2,2%	+3,5%	-3,5%	+2,7%
- Médecins spécialistes	+3,3%	+0,6%	+5,6%	+3,7%	+2,5%	-0,5%	+5,0%	+4,1%	+3,8%
- Dentistes	-7,0%	-9,2%	-5,4%	+4,0%	-10,4%	-13,0%	-8,6%	+3,8%	+2,2%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,6%	-1,9%	+4,7%	-1,7%	+1,2%	-1,3%	+5,3%	-2,1%	+0,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,9%	-0,6%	+4,8%	+3,7%	+1,0%	-1,6%	+4,2%	+4,5%	+1,1%
- Infirmiers	-0,3%	-2,5%	+4,0%	-3,9%	+0,8%	-1,5%	+5,2%	-4,7%	-0,3%
Laboratoires	-12,5%	-14,8%	-10,4%	-26,6%	-9,2%	-12,5%	-6,2%	-29,6%	-2,2%
Frais de transports	+2,9%	+0,2%	+6,0%	+6,2%	+2,0%	-0,2%	+4,5%	+6,6%	+1,9%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,2%	+3,6%	+1,9%	-2,3%	+3,6%	+3,8%	+3,6%	-6,2%	+0,5%
- IJ maladie	+2,8%	+6,0%	+2,2%	-4,1%	+5,2%	+6,6%	+5,0%	-10,1%	+1,8%
- IJ ATMP	+1,1%	-0,6%	+1,4%	+1,1%	+0,8%	-1,2%	+1,2%	+1,5%	-1,9%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>+0,3%</b>
Médicaments :	+3,8%	+2,6%	+5,0%	-0,3%	+3,5%	+2,3%	+4,9%	-0,5%	+0,9%
- Médicaments délivrés en ville	+4,4%	+3,5%	+5,4%	+0,5%	+4,0%	+3,0%	+5,0%	+0,1%	+1,0%
- Médicaments rétrocedés	-4,9%	-12,3%	+0,9%	-10,8%	-2,8%	-10,6%	+3,0%	-8,7%	-0,8%
LPP	+1,5%	-1,3%	+5,0%	+1,2%	+2,0%	-1,0%	+5,7%	+1,3%	-1,5%

Source : MSA.

<sup>(1)</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**TOTAL SOINS DE VILLE** - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins  
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



## 5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO<sup>[1]</sup>)

En date de soins CVS-CJO, les dépenses relatives à l'ODMCO sont en hausse de 2,2 % à fin juillet 2024 par rapport aux mêmes mois de l'année dernière. La part tarif et les dépenses relatives aux médicaments en sus ont progressé respectivement de 2,0 % et 11,0 %. Seuls les dispositifs médicaux en sus ont connu une baisse de 4,0 %.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin juillet 2024 avec les remboursements à fin septembre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juillet 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	
<b>OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)</b>	+3,7%	+0,4%	+7,3%	+5,1%	+2,2%	-1,2%	+5,7%	+4,5%
- Part tarif	+3,8%	+0,4%	+7,4%	+3,8%	+2,0%	-1,8%	+5,8%	+4,5%
- Médicaments en sus	+10,6%	+10,6%	+10,6%	+18,7%	+11,0%	+15,1%	+8,0%	+7,5%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	-2,9%	-6,2%	+2,2%	+5,0%	-4,0%	-7,9%	+1,8%	+1,7%

Source : MSA.

<sup>[1]</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

## 6/ Points d'actualité

### • Pharmacie délivrée en ville

La tendance haussière des **remboursements de médicaments délivrés en officine** semble ralentir durant les 9 premiers mois de l'année. Sur douze mois, les **remboursements de médicaments délivrés en officine** en date de remboursement et en données brutes progressent de **4,9 %** à fin septembre 2024, soit 0,3 point de plus par rapport à août 2023.

L'arrivée du générique **rivaroxaban** en mars 2024 entraîne une forte baisse des montants remboursés de son princeps le **Xarelto®**. Ainsi, l'anticoagulant oral direct diminue sur douze mois de 34,7 % à fin septembre 2024, ce qui impacte l'évolution des médicaments délivrés en officine à hauteur de **- 0,9 point**.

A l'inverse, l'usage progressif, depuis le début de leur commercialisation, de médicaments innovants et onéreux, et l'extension d'indication entraîne à la hausse les montants remboursés.

Ainsi, trois médicaments agissant contre des pathologies cardiovasculaires poursuivent leur tendance à la hausse depuis leur commercialisation et contribuent fortement à la croissance des montants remboursés :

- **Vyndaquel®**, un traitement ayant obtenu une extension d'indication en mai 2021 contre l'amylose cardiaque, dont le prix pour un dosage à 61 mg est de 7 261 €, impacte l'évolution des médicaments délivrés en officine à hauteur de **2,0 points**.
- **Forxiga®** et **Entresto®**, deux traitements contre l'insuffisance cardiaque chronique, commercialisés respectivement en avril 2020 et octobre 2018, ont ensemble un impact de **0,7 point**.

Ensuite, parmi les médicaments qui contribuent le plus à la croissance se trouvent des traitements contre le cancer de la prostate ou celui du poumon, dont la tendance à la hausse se poursuit également depuis leur commercialisation :

- **Erleada®** et **Xtandi®**, deux médicaments contre le cancer de la prostate, commercialisés respectivement en avril 2020 et février 2014, impactent ensemble l'évolution des remboursements de **0,4 point**.
- Le traitement contre le cancer du poumon **Tagrisso®**, commercialisé en juillet 2019, impacte l'évolution à hauteur de **0,2 point**.

Enfin, parmi les médicaments plus récents et qui contribuent le plus à la croissance se trouve un traitement contre la leucémie, **Calquence®**, commercialisé en avril 2023 et qui impacte l'évolution des remboursements de **0,4 point**.

### • Covid-19

A compter du 24 février 2024, la distribution du **Paxlovid®**, un traitement contre la Covid-19 a rejoint les circuits d'approvisionnement classiques mettant fin au stock d'État mis en place depuis février 2022. Son prix est fixé à 999,20 € TTC, hors honoraires de dispensation. Ainsi, depuis mars 2024, ses montants remboursés ont augmenté, pour représenter **1 380 000 €** entre mars et septembre 2024 soit 197 000 € par mois contre moins de 4 000 € par mois auparavant.

#### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

#### Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

#### Sigles utilisés :

**ACM** : Année complète mobile.

**ALD** : Affection de longue durée.

**CVS-CJO** : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**DMA** : Dotation modulée à l'activité.

**Fir** : Fonds d'investissement régional.

**HAD** : Hospitalisation à domicile.

**LPP** : Liste des produits et des prestations.

**ODMCO** : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

**OQN** : Objectif quantité national.

**PCAP** : Période comparable à l'année précédente.

**FPMT** : Forfait patientèle médecin traitant

**Rosp** : Rémunération sur objectifs de santé publique.

# ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

## Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19<sup>(1)</sup> : remboursements à fin septembre 2024

A fin septembre 2024, en données CVS-CJO, **les remboursements de soins de villes hors Covid** augmentent de **1,8 %** par rapport à la même période l'an passé, soit 0,4 point de plus que l'évolution y compris Covid. L'écart est plus marqué chez les **salariés agricoles (0,5 point de différence)** que chez les **non-salariés agricoles** où le niveau avec et hors Covid est presque identique (**0,2 point** de différence).

Concernant les analyses en **laboratoires**, les montants remboursés hors Covid baissent de **6,9 %**, ce qui représente un différentiel de 3,5 points avec les prestations y compris Covid. Les tests Covid étaient encore nombreux sur le premier semestre 2023 et viennent minorer les évolutions avec Covid (- 10,4%).

Pour les **IJ Maladie**, la différence d'évolution avec et hors arrêts Covid est importante. En effet, hors Covid, les IJ Maladie progressent de **5,5 %** alors que ce taux descend à 4,0 % avec les arrêts liés à la Covid, soit 1,5 point de moins.

Pour les autres actes, la différence entre les évolutions avec et sans actes Covid est nettement plus faible voire marginale. Ainsi, pour les **médicaments délivrés en ville**, la croissance hors Covid est de 3,8 %, soit une croissance supérieure de 0,3 point par rapport à l'évolution y compris Covid. L'écart est proche pour les **spécialistes** avec + 1,9 % hors actes Covid et + 1,7 % avec actes Covid.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2024	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid					
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM			Ecart sur le PCAP		
		RA	RA	NSA	SA	RA	NSA	SA	RA	NSA
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+3,9%</b>	<b>0,8 pt</b>	<b>0,4 pt</b>	<b>1,1 pt</b>	<b>0,4 pt</b>	<b>0,2 pt</b>	<b>0,5 pt</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+3,4%</b>	<b>0,9 pt</b>	<b>0,4 pt</b>	<b>1,4 pt</b>	<b>0,4 pt</b>	<b>0,1 pt</b>	<b>0,7 pt</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,3%	-0,6%	-3,4%	+1,6%	0,2 pt	0,0 pt	0,4 pt	0,1 pt	-0,1 pt	0,2 pt
- Médecins généralistes (2)	-0,1%	-0,1%	-3,3%	+2,6%	0,0 pt	0,0 pt	0,1 pt	0,0 pt	-0,2 pt	0,1 pt
- Médecins spécialistes (2)	+3,1%	+1,9%	-0,9%	+4,2%	0,4 pt	0,1 pt	0,7 pt	0,2 pt	0,0 pt	0,4 pt
- Dentistes	-9,2%	-10,7%	-13,2%	-9,0%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+1,0%	+0,4%	-2,1%	+4,6%	0,3 pt	-0,1 pt	1,0 pt	0,1 pt	-0,1 pt	0,5 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+1,7%	+1,0%	-1,7%	+4,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	+0,3%	-0,2%	-2,5%	+4,4%	0,4 pt	-0,1 pt	1,6 pt	0,1 pt	-0,2 pt	0,8 pt
Laboratoires (5)	-5,3%	-6,9%	-10,3%	-3,8%	6,7 pt	5,8 pt	7,5 pt	3,5 pt	3,1 pt	3,8 pt
Frais de transports	+3,0%	+3,3%	+1,2%	+5,6%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+4,2%	+4,6%	+4,5%	+4,7%	1,8 pt	0,5 pt	2,0 pt	0,9 pt	-0,1 pt	1,1 pt
- IJ maladie (6)	+5,1%	+5,5%	+6,0%	+5,4%	2,8 pt	0,9 pt	3,1 pt	1,5 pt	-0,1 pt	1,8 pt
- IJ ATMP	+2,6%	+3,1%	+1,6%	+3,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+4,8%	+4,9%	+1,7%	+8,0%	-0,3 pt	-0,2 pt	-0,4 pt	-0,3 pt	-0,2 pt	-0,4 pt
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+5,0%</b>	<b>0,6 pt</b>	<b>0,5 pt</b>	<b>0,7 pt</b>	<b>0,2 pt</b>	<b>0,3 pt</b>	<b>0,1 pt</b>
Médicaments :	+4,2%	+3,3%	+2,0%	+4,7%	0,8 pt	0,7 pt	0,9 pt	0,3 pt	0,4 pt	0,2 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+4,8%	+3,8%	+2,8%	+4,9%	0,8 pt	0,7 pt	0,9 pt	0,3 pt	0,4 pt	0,2 pt
- Médicaments rétrocédés	-4,9%	-4,2%	-13,2%	+2,8%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+2,0%	+2,2%	-0,7%	+5,9%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

Source : MSA.

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination, délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : IJ dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)

## ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

### Indemnités journalières : Remboursements à fin septembre 2024

Entre janvier et septembre 2024, les remboursements d'indemnités journalières *y compris Covid* s'élèvent à 543 millions d'euros en date de remboursement (données brutes). Les IJ maladie des salariés agricoles représentent 53,9 % des montants remboursés (soit 293 millions dont 149 millions pour les arrêts de moins de 3 mois), ceux des non-salariés agricoles 10,3 %, et les IJ AT des deux régimes 35,8 %.

Par rapport à la même période de l'année précédente, les IJ maladie augmentent de 5,4 % sur les neuf premiers mois en données brutes (7,1 % pour les non-salariés agricoles et 5,1 % pour les salariés agricoles).

Pour les salariés (84 % des IJ maladie), la hausse PCAP des IJ de plus de 3 mois est de 4,5 %. Pour les IJ de moins de 3 mois hors Covid, la hausse est nettement plus marquée (9,2 %). En prenant en compte les IJ liées à la Covid, l'évolution est de 5,7 %.

De leur côté, les IJ ATMP évoluent de + 4,0 %.

Données brutes, montants en milliers d'euros	Évolution en ACM (année complète mobile)			Montant PCAP janv- septembre 2024	Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	fin septembre 2022	fin septembre 2023	fin septembre 2024		fin septembre 2022	fin septembre 2023	fin septembre 2024
<b>INDEMNITES JOURNALIERES</b>	<b>+6,5%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>543 412</b>	<b>+8,1%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>+4,9%</b>
<b>IJ Maladie</b>	<b>+10,0%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>+3,7%</b>	<b>348 750</b>	<b>+12,4%</b>	<b>-5,8%</b>	<b>+5,4%</b>
IJ Maladie Non-salariés agricoles	+2,9%	+2,0%	+6,3%	56 084	+4,2%	+1,0%	+7,1%
IJ Maladie Salariés agricoles	+11,4%	-4,1%	+3,2%	292 666	+13,9%	-7,0%	+5,1%
- IJ maladie de moins de 3 mois	+16,8%	-9,7%	-5,3%	149 376	+22,9%	-15,6%	+5,7%
hors IJ Covid dérogatoire	+1,5%	+3,9%	+0,5%	148 020	+4,2%	+5,2%	<b>+9,2%</b>
- IJ maladie de plus de 3 mois	+5,3%	+2,9%	-4,6%	143 290	+4,3%	+3,9%	+4,5%
<b>IJ ATMP</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>194 662</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+1,2%</b>	<b>+4,0%</b>

Source : MSA.

*IJ Covid* : sont identifiées en tant que telles, les IJ versées à titre dérogatoire (garde d'enfants, personnes vulnérables, contact tracing, ...) et les IJ versées aux malades de la Covid pour des arrêts prescrits par le service médical de la Cnam, toutes enregistrées avec un numéro fictif de prescripteur de l'arrêt de travail.

Compte tenu des délais de prise en compte des différents numéros fictifs, l'ensemble des IJ versées à titre dérogatoires n'a pu être isolé.

Les arrêts de travail prescrits aux malades de la Covid par des médecins identifiés par leur numéro professionnel ne sont pas isolés.